Note 4 – Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option de la juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit, car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque. La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains dépôts incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé pour des titres similaires qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 31 janvier 2025	Gains (pertes) non réalisés pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	361	3	11
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts (1)(2)	27 936	51	1 438
Passifs relatifs à des créances cédées	10 593	(94)	33
	38 529	(43)	1 471

		Gains (pertes)
	Gains (pertes)	non réalisés depuis
	non réalisés pour	la comptabilisation
Valeur comptable	le trimestre terminé	initiale de
au 31 janvier 2024	le 31 janvier 2024	l'instrument
660	9	1
21 372	(1 841)	2 073
9 779	(170)	382
31 151	(2 011)	2 455
	au 31 janvier 2024 660 21 372 9 779	Valeur comptable au 31 janvier 2024 le trimestre terminé le 31 janvier 2024 660 9 21 372 (1 841) 9 779 (170)

⁽¹⁾ Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit qui est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* donne lieu à un gain de 25 M\$ (perte de 228 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024).

⁽²⁾ Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

Note 5 - Valeurs mobilières

Qualité du crédit

Au 31 janvier 2025 et au 31 octobre 2024, les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les valeurs mobilières au coût amorti sont principalement classées dans la phase 1 avec une qualité du crédit qui, selon les catégories de risques des notations internes de la Banque, se situe majoritairement dans la catégorie « Excellent ». Pour de plus amples renseignements sur le rapprochement des provisions pour pertes de crédit, se reporter à la note 6 afférente aux présents états financiers consolidés.

Gains (pertes) bruts non réalisés sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (1)

				Au 31 janvier 2025
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable ⁽²⁾
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	5 260	142	(28)	5 374
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	3 226	75	(29)	3 272
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	5 915	22	(39)	5 898
Autres titres de créance	1 360	6	(45)	1 321
Titres de participation	470	93	-	563
	16 231	338	(141)	16 428

			A	u 31 octobre 2024
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable ⁽²⁾
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	5 166	96	(44)	5 218
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 894	45	(39)	2 900
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	4 986	37	(32)	4 991
Autres titres de créance	888	3	(44)	847
Titres de participation	591	77	(2)	666
	14 525	258	(161)	14 622

⁽¹⁾ Excluant l'incidence des opérations de couverture.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque a désigné certains titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net. L'objectif économique de la détention de ces titres de participation est principalement de réaliser des revenus de dividendes. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, des revenus de dividendes de 14 M\$ ont été comptabilisés relativement à ces placements (17 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024), dont un montant négligeable pour les placements qui ont été vendus au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024).

		Trimestre termin	é le 31 janvier 2025		Trimestre termin	é le 31 janvier 2024
	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total
Juste valeur au début	307	359	666	378	281	659
Variation de la juste valeur	3	20	23	(6)	38	32
Désignation à la juste valeur par le biais						
des autres éléments du résultat global	-	40	40	_	51	51
Cessions (1)	-	(166)	(166)	(9)	(37)	(46)
Juste valeur à la fin	310	253	563	363	333	696

⁽¹⁾ La Banque a disposé de titres de participation de sociétés privées et publiques pour des raisons économiques.

A. 21 astabra 2026

⁽²⁾ Les provisions pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (excluant les titres de participation), d'un montant de 4 M\$ au 31 janvier 2025 (3 M\$ au 31 octobre 2024), sont présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6 afférente aux présents états financiers consolidés.

Note 5 – Valeurs mobilières (suite)

Valeurs mobilières au coût amorti

	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024
Titres émis ou garantis par		
Le gouvernement du Canada	9 961	9 194
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	3 637	2 458
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	647	687
Autres titres de créance	1 883	2 275
Valeur comptable brute	16 128	14 614
Provisions pour pertes de crédit	6	6
Valeur comptable	16 122	14 608

Gains (pertes) sur cessions de valeurs mobilières au coût amorti

Au cours des trimestres terminés les 31 janvier 2025 et 2024, la Banque a disposé de certains titres de créance évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces titres au moment de leur disposition était de 2 950 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025 (120 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024) et la Banque a comptabilisé des gains de 3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025 (un montant négligeable pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024) dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats.

Note 6 - Prêts et provisions pour pertes de crédit

Détermination et évaluation des pertes de crédit attendues

Détermination des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthode de dépréciation à trois phases qui est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale.

Prêts non dépréciés

Phase 1

Les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 1.

Phase 2

Les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de façon importante entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 2.

Prêts dépréciés

Phase 3

Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels il y a un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers à la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, sont classés dans la phase 3.

DAC

Les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) sont classés dans la catégorie DAC.

Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 1 et 8 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

Qualité du crédit des prêts

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute au 31 janvier 2025 et au 31 octobre 2024 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues pour chaque catégorie de prêts au coût amorti, et selon la qualité du crédit pour les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour de plus amples renseignements sur la qualité du crédit selon les catégories de risques des notations internes (NI), se reporter au tableau « Cotes internes de risque de défaut » à la page 81 de la section « Risque de crédit » du Rapport annuel 2024.

	Prêts	non dépréciés	Pr	êts dépréciés	Prêts à la	
					juste valeur	
					par le biais	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC	du résultat net (1)	Total
Hypothécaires résidentiels						
Excellent	33 854	19	_	_	_	33 873
Bon	16 809	242	_	_	_	17 051
Satisfaisant	14 542	3 874	_	_	_	18 416
À signaler	356	740	_	_		1096
Faible	68	275		_		343
Défaut	00	2/5	128	_	_	128
	- -	F 150	128		_	
Approche NI	65 629	5 150		-		70 907
Approche standardisée	11 841	314	568	247	13 762	26 732
Valeur comptable brute	77 470	5 464	696	247	13 762	97 639
Provisions pour pertes de crédit (2)	63	86	154	(88)	-	215
Valeur comptable	77 407	5 378	542	335	13 762	97 424
Aux particuliers						
Excellent	21 841	190	-	_	-	22 031
Bon	6 767	1 441	-	-	-	8 208
Satisfaisant	6 976	2 120	-	_	-	9 096
À signaler	2 125	805	-	_	_	2 930
Faible	50	284	_	_	_	334
Défaut	_	_	247	_	_	247
Approche NI	37 759	4 840	247	_	_	42 846
Approche standardisée	3 610	95	115	106	_	3 926
Valeur comptable brute	41 369	4 935	362	106	_	46 772
Provisions pour pertes de crédit (2)	106	136	168	(15)	_	395
Valeur comptable	41 263	4 799	194	121	_	46 377
	41 203	4/33	174	121	_	40 37 7
Créances sur cartes de crédit	477					4.77
Excellent	477	-	-	-	_	477
Bon	386		-	-	-	386
Satisfaisant	730	32	_	-	-	762
À signaler	488	227	-	-	-	715
Faible	72	158	-	-	-	230
Défaut	-	-	-	-	-	-
Approche NI	2 153	417	-	-	-	2 570
Approche standardisée	140	-	-	-	-	140
Valeur comptable brute	2 293	417	-	-	-	2 710
Provisions pour pertes de crédit (2)	46	111	-	_	-	157
Valeur comptable	2 247	306	_	_	-	2 553
Aux entreprises et aux administrations publiques						
Excellent	5 504	_	_	_	1 625	7 129
Bon	27 342	5	_	_	7	27 354
Satisfaisant	24-12			_		
	36 719	11 966	_		145	48 830
À signaler	344	1 699	_	_	_	2 043
Faible	4	548	-	1	-	553
Défaut	<u>-</u>		694	10		704
Approche NI	69 913	14 218	694	11	1 777	86 613
Approche standardisée	13 940	139	215	10	65	14 369
Valeur comptable brute	83 853	14 357	909	21	1 842	100 982
Provisions pour pertes de crédit (2)	221	209	279	7	-	716
Valeur comptable	83 632	14 148	630	14	1 842	100 266
Total des prêts						
Valeur comptable brute	204 985	25 173	1 967	374	15 604	248 103
Provisions pour pertes de crédit (2)	436	542	601	(96)	_	1 483
Valeur comptable	204 549	24 631	1 366	470	15 604	246 620

⁽¹⁾ Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

⁽²⁾ Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les Autres passifs du bilan consolidé.

Note 6 - Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Au 31 octobre 2024	Αu	31	octo	bre	20)24
--------------------	----	----	------	-----	----	-----

					Au	31 octobre 2024
	Prêts	s non dépréciés		Prêts dépréciés	Prêts à la	
					juste valeur	
					par le biais	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC	du résultat net (1)	Total
Hypothécaires résidentiels						
Excellent	33 651	16	-	_	-	33 667
Bon	17 063	241	_	_	-	17 304
Satisfaisant	12 634	4 209	_	_	-	16 843
À signaler	358	800	_	_	_	1 158
Faible	70	300	_	_	_	370
Défaut	_	_	118	_	_	118
Approche NI	63 776	5 566	118	_	_	69 460
Approche standardisée	11 350	266	494	247	13 192	25 549
Valeur comptable brute	75 126	5 832	612	247	13 192	95 009
Provisions pour pertes de crédit (2)	62	85	137	(87)		197
Valeur comptable	75 064	5 747	475	334	13 192	94 812
·	73004	3747	47.5	774	13 192	94 612
Aux particuliers	21 702	274				21.07/
Excellent	21 702	274	_	_	-	21 976
Bon	6 686	1 618	-	_	-	8 304
Satisfaisant	6 959	2 247	_	_	-	9 206
À signaler	2 111	845	-	-	-	2 956
Faible	53	279	-	-	-	332
Défaut	-	-	226	_	-	226
Approche NI	37 511	5 263	226	-	-	43 000
Approche standardisée	3 580	84	101	118	-	3 883
Valeur comptable brute	41 091	5 347	327	118	-	46 883
Provisions pour pertes de crédit (2)	102	123	146	(11)	_	360
Valeur comptable	40 989	5 224	181	129	_	46 523
Créances sur cartes de crédit						
Excellent	551	-	_	_	-	551
Bon	399	_	_	_	_	399
Satisfaisant	729	28	_	_	_	757
À signaler	484	211	_	_	_	695
Faible	69	149	_	_	_	218
Défaut	_		_	_	_	
Approche NI	2 232	388	_	_	_	2 620
Approche standardisée	141	-	_	_	_	141
Valeur comptable brute	2 373	388			_	2 761
Provisions pour pertes de crédit (2)	42	114	_	_	_	156
Valeur comptable	2 331	274			_	2 605
·	2 3 3 1	274			-	2 003
Aux entreprises et aux administrations publiques	7.7/0				1.00	
Excellent	7 743	_	-	_	1 486	9 229
Bon	27 950	7	-	-	53	28 010
Satisfaisant	34 626	11 381	-	_	147	46 154
À signaler	255	1 770	-	-	-	2 025
Faible	2	481	-	2	-	485
Défaut	_	-	555	10	-	565
Approche NI	70 576	13 639	555	12	1 686	86 468
Approche standardisée	12 879	107	158	14	94	13 252
Valeur comptable brute	83 455	13 746	713	26	1 780	99 720
Provisions pour pertes de crédit (2)	218	181	225	4	_	628
Valeur comptable	83 237	13 565	488	22	1 780	99 092
Total des prêts				-		
Valeur comptable brute	202 045	25 313	1 652	391	14 972	244 373
Provisions pour pertes de crédit (2)	424	503	508	(94)		1 341
Valeur comptable	201 621	24 810	1 144	485	14 972	243 032

⁽¹⁾ Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

⁽²⁾ Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les Autres passifs du bilan consolidé.

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des engagements hors bilan au 31 janvier 2025 et au 31 octobre 2024 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Au 31 janvier 2025						Au 31	octobre 2024
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Engagements hors bilan (1)								
Particuliers								
Excellent	16 425	83	-	16 508	16 159	113	-	16 272
Bon	3 593	392	-	3 985	3 492	415	-	3 907
Satisfaisant	1 121	251	-	1 372	1 095	249	-	1 344
À signaler	406	121	-	527	381	112	-	493
Faible	30	48	-	78	30	35	-	65
Défaut	-	-	2	2	-	-	1	1
Autres que particuliers								
Excellent	13 728	-	-	13 728	13 071	-	-	13 071
Bon	22 272	_	-	22 272	22 547	-	-	22 547
Satisfaisant	16 420	6 634	-	23 054	15 513	6 351	-	21 864
À signaler	31	313	-	344	24	278	-	302
Faible	4	46	-	50	2	52	-	54
Défaut	-	-	24	24	-	-	27	27
Approche NI	74 030	7 888	26	81 944	72 314	7 605	28	79 947
Approche standardisée	18 177	-	-	18 177	18 968	-	_	18 968
Exposition totale	92 207	7 888	26	100 121	91 282	7 605	28	98 915
Provisions pour pertes de crédit	154	72	1	227	142	72	_	214
Exposition totale, déduction					·			
faite des provisions	92 053	7 816	25	99 894	91 140	7 533	28	98 701

⁽¹⁾ Correspondent aux lettres de garantie et lettres de crédit documentaire, aux engagements inutilisés et aux facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit.

Prêts en souffrance mais non dépréciés (1)

			A	u 31 janvier 2025			Au	31 octobre 2024
		Aux entreprises et aux						Aux entreprises et aux
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	administrations publiques	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	administrations publiques
En souffrance mais non dépréciés		p and a decided		F		p 40.01.01.01.0		Panadass
De 31 à 60 jours	224	126	32	79	179	121	30	76
De 61 à 90 jours	89	58	18	54	82	48	14	33
Plus de 90 jours ⁽²⁾	-	_	36	-	_	_	35	-
	313	184	86	133	261	169	79	109

⁽¹⁾ Les prêts en souffrance de moins de 31 jours ne sont pas présentés étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

Prêts dépréciés

		Au 3:		Au 31	octobre 2024	
	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets
Prêts – Phase 3						
Hypothécaires résidentiels	696	154	542	612	137	475
Aux particuliers	362	168	194	327	146	181
Créances sur cartes de crédit (1)	_	_	_	_	_	_
Aux entreprises et aux administrations publiques	909	279	630	713	225	488
	1 967	601	1 366	1 652	508	1 144
Prêts – DAC	374	(96)	470	391	(94)	485
	2 341	505	1 836	2 043	414	1 629

⁽¹⁾ Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées, au plus tard, lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours et elles sont radiées simultanément.

⁽²⁾ Tous les prêts en souffrance de plus de 90 jours, à l'exception des créances sur cartes de crédit, sont considérés comme étant dépréciés (phase 3).

Note 6 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Provisions pour pertes de crédit

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit par rubrique du bilan consolidé et par type d'engagements hors bilan.

					Trimestre termin	é le 31 janvier 2025
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2024	Dotations aux pertes de crédit	Radiations (1)	Dispositions	Recouvrements et autres	Provisions pour pertes de crédit au 31 janvier 2025
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières (2) (3)	9	2	-	_	-	11
Valeurs mobilières (3)						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (4)	3	1	-	_	-	4
_ Au coût amorti ⁽²⁾	6	-	-	_	-	6
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions						
de revente et valeurs mobilières empruntées (2) (3)	-	-	-	_	-	-
Prêts (5)						
Hypothécaires résidentiels	197	14	(1)	_	5	215
Aux particuliers	360	66	(38)	_	7	395
Créances sur cartes de crédit	156	28	(31)	_	4	157
Aux entreprises et aux administrations publiques	628	130	(45)	_	3	716
	1 341	238	(115)	_	19	1 483
Autres actifs (2) (3)	_	_	_	_	_	-
Engagements hors bilan (6)						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	21	1	_	_	_	22
Engagements inutilisés	188	12	_	_	_	200
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	5	_	_	_	_	5
,	214	13	_	_	-	227
	1 573	254	(115)	-	19	1 731

					Trimestre termir	né le 31 janvier 2024
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2023	Dotations aux pertes de crédit	Radiations (1)	Dispositions	Recouvrements et autres	Provisions pour pertes de crédit au 31 janvier 2024
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières (2) (3)	10	(3)	_	_	_	7
Valeurs mobilières (3) À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (4) Au coût amorti (2)	3 4	- (1)	_	-	-	3 3
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées (2) (3)	_	_	_	_	_	
Prêts (5)						
Hypothécaires résidentiels	154	15	(1)	_	(2)	166
Aux particuliers	271	44	(23)	_	1	293
Créances sur cartes de crédit	139	27	(26)	_	4	144
Aux entreprises et aux administrations publiques	567	23	(44)	_	10	556
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	53	(1)	-	_	_	52
	1 184	108	(94)	-	13	1 211
Autres actifs (2)(3)	_	_	_	_	_	_
Engagements hors bilan (6)						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	16	3	_	_	_	19
Engagements inutilisés	152	14	_	_	_	166
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	8	(1)	_	-	_	7
	176	16		_	_	192
	1 377	120	(94)	-	13	1 416

⁽¹⁾ L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution est de 51 M\$ (35 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024).

⁽²⁾ Les provisions pour pertes de crédit sont présentées en déduction de l'actif financier dans le bilan consolidé.

⁽³⁾ Aux 31 janvier 2025 et 2024, ces actifs financiers sont principalement classés dans la phase 1 avec une qualité du crédit majoritairement dans la catégorie « Excellent ».

⁽⁴⁾ Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les Autres éléments cumulés du résultat global du bilan consolidé.

⁽⁵⁾ Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé.

⁽⁶⁾ Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit pour chaque catégorie de prêts au coût amorti selon la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Trimestre terminé le 31 janvier 2025					Trimestre terminé le 31 janvier 2024				
	Provisions pour pertes de crédit sur		Provisions pour		Provisions pour		Provisions pour			
		dépréciés	pertes sur prêts	de crédit dépréciés			crédit sur dépréciés	pertes sur prêts	de crédit dépréciés	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC (1)	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC (1)	Total
Hypothécaires résidentiels										
Solde au début	62	85	137	(87)	197	69	93	87	(95)	154
Créations ou acquisitions	4	-	-	-	4	2	-	-	-	2
Transferts (2):		4	4.5					4-5		
Vers la phase 1	13	(12)	(1)	-	-	16	(14)	(2)	-	-
Vers la phase 2	(2)	6	(4)	-	-	(3)	7	(4)	-	-
Vers la phase 3		(5)	5	-	-	_	(13)	13	-	-
Réévaluation nette des provisions pour pertes (3)	(15)	11	15	3	14	(8)	33	(1)	1	25
Décomptabilisation (4)	(1)	(1)	(2)	-	(4)	(2)	(2)	(2)	-	(6)
Changements de modèles			_	-	-	(2)	(12)	8	-	(6)
Dotations aux pertes de crédit	(1)	(1)	13	3	14	3	(1)	12	1	15
Radiations	_	-	(1)	-	(1)	-	-	(1)	-	(1)
Dispositions	-	-	_	-	-	-	_	_	-	-
Recouvrements	-	-	1	-	1	_	_	_	-	_
Variations des taux de change et autres	2	2	4	(4)	4	(1)	(1)	(2)	2	(2)
Solde à la fin	63	86	154	(88)	215	71	91	96	(92)	166
Comprend:										
Montants utilisés	63	86	154	(88)	215	71	91	96	(92)	166
Engagements inutilisés (5)	-	-	_	-	-	_	_	_	-	_
Aux particuliers										
Solde au début	107	127	146	(11)	369	95	114	87	(15)	281
Créations ou acquisitions	10	-	-	-	10	7	-	_	-	7
Transferts (2):										
Vers la phase 1	26	(24)	(2)	-	-	21	(19)	(2)	-	-
Vers la phase 2	(11)	12	(1)	-	-	(5)	6	(1)	-	-
Vers la phase 3	-	(20)	20	-	-	-	(18)	18	-	-
Réévaluation nette des provisions pour pertes (3)	(21)	47	40	(3)	63	(17)	39	19	1	42
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(2)	(3)	(2)	-	(7)	(2)	(4)	(1)	-	(7)
Changements de modèles	-	-	-	-	-	_	(1)	3	-	2
Dotations aux pertes de crédit	2	12	55	(3)	66	4	3	36	1	44
Radiations	-	-	(38)	-	(38)	-	-	(23)	-	(23)
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-
Recouvrements	-	-	4	-	4	-	-	4	-	4
Variations des taux de change et autres	2	1	1	(1)	3	(2)	(1)	(1)	1	(3)
Solde à la fin	111	140	168	(15)	404	97	116	103	(13)	303
Comprend:										
Montants utilisés	106	136	168	(15)	395	92	111	103	(13)	293
Engagements inutilisés (5)	5	4	-	-	9	5	5	-	-	10

⁽¹⁾ Aucun prêt DAC n'a été acquis durant les trimestres terminés les 31 janvier 2025 et 2024.

⁽²⁾ Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.

⁽³⁾ Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

⁽⁴⁾ Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).

⁽⁵⁾ Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les Autres passifs du bilan consolidé.

Note 6 - Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

	Trimestre terminé le 31 janvier 2025				nvier 2025	Trimestre terminé le 31 janvier 2024					
	Provisions pour		Provisions pour			Provisions pour		Provis	ions pour		
		e crédit sur	pertes de crédit sur prêts dépréciés			pertes de crédit sur prêts non dépréciés		pertes de crédit sur prêts dépréciés			
		dépréciés									
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC (1)	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC (1)	Total	
Créances sur cartes de crédit											
Solde au début	70	141	-	-	211	59	127	ı	-	186	
Créations ou acquisitions	3	-	-	-	3	2	-	-	-	2	
Transferts (2):											
Vers la phase 1	27	(27)	-	-	-	29	(29)	_	-	-	
Vers la phase 2	(6)	6	-	-	-	(5)	5	_	-	-	
Vers la phase 3		(13)	13	-	-		(10)	10	-	-	
Réévaluation nette des provisions pour pertes (3)	(15)	36	14	-	35	(25)	38	12	-	25	
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(1)	-	-	-	(1)	(1)	-	_	-	(1)	
Changements de modèles	-	-		-	-	_	_	_	-	_	
Dotations aux pertes de crédit	8	2	27	-	37	-	4	22	-	26	
Radiations	-	-	(31)	-	(31)	-	-	(26)	-	(26)	
Dispositions	-	-	-	-	-	-	_	_	-	_	
Recouvrements	-	-	4	-	4	-	_	4	-	4	
Variations des taux de change et autres	-	-	-	-	-	_	_	_	_		
Solde à la fin	78	143	-	-	221	59	131	-	_	190	
Comprend:											
Montants utilisés	46	111	-	-	157	34	110	_	-	144	
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	32	32	-	-	64	25	21	-	-	46	
Aux entreprises et aux administrations publiques											
Solde au début	308	215	225	4	752	251	220	244	-	715	
Créations ou acquisitions	37	-	-	-	37	39	-	_	-	39	
Transferts (2):											
Vers la phase 1	14	(14)	-	-	-	9	(8)	(1)	-	-	
Vers la phase 2	(12)	15	(3)	-	-	(13)	14	(1)	-	-	
Vers la phase 3	-	(5)	5	-	-	-	(2)	2	-	-	
Réévaluation nette des provisions pour pertes (3)	(22)	39	100	1	118	(1)	-	31	(11)	19	
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(9)	(12)	(1)	-	(22)	(8)	(6)	(3)	-	(17)	
Changements de modèles	-	-	-	-	-	_	(5)	1	_	(4)	
Dotations aux pertes de crédit	8	23	101	1	133	26	(7)	29	(11)	37	
Radiations	-	-	(45)	-	(45)	-	-	(44)	-	(44)	
Dispositions	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-	
Recouvrements	-	-	_	2	2	_	-	1	13	14	
Variations des taux de change et autres	2	-	(1)	-	1	(1)	_	(3)	-	(4)	
Solde à la fin	318	238	280	7	843	276	213	227	2	718	
Comprend:											
Montants utilisés	221	209	279	7	716	193	186	227	2	608	
Engagements inutilisés (5)	97	29	1	-	127	83	27	-	_	110	
Total des provisions pour pertes de crédit à la fin (6)	570	607	602	(96)	1 683	503	551	426	(103)	1 377	
Comprend:											
Montants utilisés	436	542	601	(96)	1 483	390	498	426	(103)	1 211	
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	134	65	1	-	200	113	53	-	-	166	

⁽¹⁾ Aucun prêt DAC n'a été acquis durant les trimestres terminés les 31 janvier 2025 et 2024.

⁽²⁾ Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.

⁽³⁾ Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

⁽⁴⁾ Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).

⁽⁵⁾ Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les Autres passifs du bilan consolidé.

⁽⁶⁾ Excluant les provisions pour pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan autres que les engagements inutilisés.